



PUBLIC
DIFFUSION SIMULTANÉE

DOCUMENT DU MECANISME INDEPENDANT DE
CONSULTATION ET INVESTIGATION

HAÏTI

MICI-BID-HA-2017-0114

**DEUXIEME RAPPORT DE SUIVI SUR LES ACCORDS DE PHASE DE CONSULTATION
PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE PRODUCTIVE**

**(HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091)
(2552/GR-HA, 2779/GR-HA, 3132/GR-HA, 3384/GR-HA)**

Ce document a été préparé par María Camila Barriga, responsable de dossier sous la supervision de Gaston Aín, Coordinateur de la phase de consultation de la MICI.

Conformément à la Politique d'accès à l'information, ce document est mis à la disposition du public au même moment de sa distribution au Conseil d'Administration à titre d'information.

TABLE DES MATIÈRES

I.	SOMMAIRE ÉXÉCUTIF	
II.	CONTEXTE HISTORIQUE DU CAS	1..... 1
III.	PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE DU MICI POUR LE SUIVI DES ACCORDS	3
IV.	MESURES PRISES AU COURS DE LA PÉRIODE DE SUIVI SIGNALÉE	33
V.	CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES	1111

LIENS ÉLECTRONIQUES

1. Application originale
<http://www.iadb.org/document.cfm?id=40856184>
2. Fiche du Cas MICI-BID-HA-2017-0114
<https://www.iadb.org/es/mici/detalle-de-la-solicitud?ID=MICI-BID-HA-2017-0114&nid=21822>
3. Rapport de la Phase de Consultation
[consultation http://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-1142](http://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-1142)
4. Premier Rapport de Suivi sur les Accords de Phase de Consultation (2019)
<https://www.iadb.org/document.cfm?id=EZSHARE-124330786-1308>
5. Proposition de financement non remboursable pour le Programme d'Infrastructure (HA-L1055)
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-422213973-24>
6. Proposition de financement non remboursable pour le Programme d'Infrastructure Productive (HA-L1076)
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-1264222835-30>
7. Proposition de Financement Non Remboursable pour le Programme d'Infrastructure Productive II (HA-L1081)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=38279164>
8. Proposition de Financement non remboursable pour le Programme d'Infrastructure Productive III (HA-L1091)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=39273513>
9. Plan d'action pour le rétablissement des moyens de subsistance
<https://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-422213973-89>
(disponible en Français seulement)
10. Étude d'Impact Social en Haïti - Programme d'Infrastructure Productive I-IV (HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091, HA-1101)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=37091614>
(disponible en anglais seulement)
11. Étude Cumulative d'Impact Environnemental - Programme d'Infrastructure Productive I-IV (HA-L1076, HA-L1081, HA-L1091, HA-1101)
<http://www.iadb.org/Document.cfm?id=39970805>
(disponible en français seulement)
12. Note d'orientation pour la gestion de cas à distance accessible et sécurisée
<https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-525549286-344>
13. Lignes directrices pour faire face au risque de représailles dans la gestion des demandes
<https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-525549286-336>

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Administration	Gestionnaire de groupe de la BID responsable de l'opération respective financée par le Groupe de la BID ou la personne à qui ils déclarent
AREDE	Action pour la Reforestation et la Défense de l'Environnement
Banque ou BID	Banque interaméricaine de développement
DGI	<i>Direction Nationale des Impôts</i>
Répertoire	Le Conseil d'Administration de la BID
Ess	Equipe de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité
PC	Phase de Consultation du MICI
GH ou GdH	Gouvernement d'Haïti
<i>Kolektif</i> ou Requéranrs	<i>Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé</i>
<i>Komité</i>	Groupe de 10 requérants qui ont exercé la représentation du <i>Kolektif</i> tout au long du processus MICI
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances d'Haïti
MICI ou Mécanisme	Mécanisme Indépendant de consultation et d'Investigation
OSC	Organisations de la Société Civile
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PAR	Plan d'Action pour la Compensation et le Rétablissement des Moyens de Subsistance
PIC ou Parc	Parc Industriel de Caracol
PITAG ou programme	« Programme d'innovation technologique agroforestière et agricole ». Programme financé par la BID mettant en œuvre l'option « Équipements spécialisés et intrants agricoles »
UTE	Unité Technique d'Exécution du Ministère de l'Économie et des Finances

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Programme d'Infrastructure Productive vise à renforcer le développement du secteur privé dans le nord d'Haïti grâce à la construction et à la mise en œuvre du parc industriel de Caracol (PIC). Le PIC couvre une superficie d'environ 246 hectares et est situé dans la commune de Caracol près de Trou du Nord, Terrier Rouge et Limonade dans le département nord-est d'Haïti.

La Banque Interaméricaine de Développement soutient le projet à travers quatre opérations de financement non remboursables (HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081 et HA-L1091) et différentes coopérations techniques.¹ Au moment de la rédaction de ce rapport, une nouvelle opération de support est en cours de préparation, [HA-L1143 « Programme d'infrastructure productive V »](#). Le Programme d'Infrastructure (HA-L1055), la première opération non remboursable a été approuvé le 25 juillet 2011 par le Conseil d'Administration. L'opération a financé : (i) l'infrastructure initiale du Parc, y compris la clôture périphérique, l'usine de traitement de l'eau, l'usine temporaire de traitement de l'eau et les installations de gestion des déchets, (ii) quatre bâtiments industriels, (iii) un bâtiment administratif, iv) des études sociales et environnementales, ainsi que les mesures d'atténuation, et (v) le Plan de Compensation et de Rétablissement des Moyens de Subsistance des Personnes Affectées par le Projet. Une partie du financement de cette dernière composante fait également partie de l'opération HA-L1076.

Le 12 janvier 2017, le MICI a reçu une demande *du Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé, qui sont soutenus par trois organisations de la société civile : Accountability Counsel, ActionAid Haiti et AREDE*. Le *Kolektif* se compose d'environ 422 familles qui cultivaient la terre dans la zone où le PIC a été construit. Bien qu'ils aient reçu une compensation ultérieure - composée de paiements temporaires et d'un paiement définitif - les requérants indiquent que cette mesure ne leur permettait pas de rétablir leurs moyens de subsistance. De même, ils soulignent qu'ils n'étaient pas conscients des impacts environnementaux que le Programme pourrait générer, notamment ceux liés à la contamination de la rivière Trou-du-Nord et de l'air dans les zones du site du projet, et en ce qui concerne la gestion des déchets solides.

La Demande a été déclarée éligible le 23 mars 2017. Le 14 juin de la même année, le processus de la phase de consultation du MICI a débuté, qui s'est terminé par un accord confidentiel signé le 8 décembre 2018. L'accord comprend des mesures correctives pour le rétablissement des moyens de subsistance du PAP. D'une part, un membre du ménage affecté aurait la possibilité d'accéder à un emploi dans le PIC précédé d'une formation technique. D'autre part, un autre membre du ménage affecté pourrait choisir l'une des options additionnées suivantes : l'accès aux terres et le soutien technique (« accès aux terres »); l'équipement spécialisé et les intrants agricoles (« Équipements spécialisés »); le programme de graduation pour les plus vulnérables axé sur le développement des petites entreprises et l'accès aux microcrédits (« Programme de graduation ») et une bourse d'études d'un an pour la formation professionnelle (« formation professionnelle »). En outre, l'accord prévoit des dispositions relatives à l'accès à l'information sur les aspects sociaux et environnementaux du Programme.

¹ En 2015, le Conseil Exécutif de la BID avait approuvé l'opération HA-L1101 en appui au Parc Industriel de Caracol. Cependant celle-ci a été annulé en 2019.

En ce qui concerne la structure de suivi des engagements pris, les Parties ont convenu de mettre en place un Comité de suivi composé de trois représentants des requérants, d'un représentant de l'Administration de la BID et d'un représentant de l'Unité d'exécution technique (UTE). En outre, les Parties ont demandé que le MICI en assure le suivi. Le MICI facilite les sessions du Comité de suivi par l'intermédiaire de Julián Portilla, qui fait partie de la liste des experts sur la facilitation du Mécanisme et a accompagné le processus depuis sa création.

Ce présent rapport rend compte de la deuxième année de la phase de suivi comprenant la période allant de janvier à décembre 2020. Au cours de celle-ci, neuf réunions du Comité de suivi ont eu lieu, facilitées par le MICI. En raison des restrictions de voyage pour faire face à la pandémie de COVID-19, les sessions se sont déroulées par visioconférence assurant la participation des demandeurs par téléphone. Le Mécanisme a tenté dans la mesure du possible de relever les défis technologiques et de communication dans le but d'assurer la participation effective de toutes les Parties. Ainsi, il a assuré des services d'interprétation français-créole-français et assuré le suivi des dispositions de la « Note d'orientation pour une gestion accessible et sécurisée des cas à distance ». En outre, le MICI a maintenu un contact permanent avec les Parties dans le cadre de réunions bilatérales pour s'informer et évaluer conjointement les progrès accomplis dans le respect des engagements.

A l'issue de la deuxième année de suivi, le MICI a réalisé des progrès considérables par rapport à 2019. En particulier, en 2020, le Mécanisme souligne la disposition des Parties pour assurer des alternatives de formation au Centre de formation PIC et ainsi contribuer à faciliter l'accès à l'emploi. De même, le MICI a noté une progression de 70 % dans la mise en œuvre de l'option « Equipements spécialisés » et le début de la mise en œuvre du « Programme de graduation », après un retard généralisé d'environ un an et demi, et de deux ans respectivement. Toutefois, dans ²le cas de l'option « Programme de graduation », le Mécanisme a identifié un risque de nouveaux retards supplémentaires dus aux difficultés de mobilisation et de participation des Demandeurs au programme. En ce qui concerne le volet « Accès à la terre », le MICI n'a pas observé de progrès en termes de résultats et des difficultés persistent pour obtenir des informations détaillées sur les étapes nécessaires pour réaliser le transfert des titres.

Tout au long de l'année 2020, différents défis structurels ont été présentés qui ont eu des implications pour la mise en œuvre de l'accord. Les restrictions imposées face à la situation pandémique ont affecté à la fois les activités de mise en œuvre et de suivi en limitant les déplacements nationaux et internationaux et en fermant certains établissements. En particulier, la fermeture du PIC entre avril et août a eu une incidence directe sur les délais d'exécution de la composante « Accès à l'emploi ». En outre, la deuxième année de suivi a été affectée par un contexte sociopolitique complexe et des conditions de sécurité fragiles qui limitaient la mobilité en Haïti. Enfin, en octobre 2020, la monnaie haïtienne (HTG) a été réévaluée d'environ 100% par rapport au dollar américain (USD). Cette situation s'est produite parallèlement au début de la mise en œuvre de plusieurs options dont les valeurs avaient été incluses dans l'accord en dollars

² MICI a adopté le critère d'enregistrement de la conformité avec l'option « Équipement spécialisé » une fois que vous avez accessoires qui permettent leur bon fonctionnement Et Installer les 30 % restants. En ce qui concerne les retards, il est important de noter que les huit premiers mois de retard sont le résultat de difficultés rencontrées au cours du processus de sélection des options (voir le paragraphe 3.15 et le [Premier rapport de suivi sur les accords de phase de consultation](#))

américains. Les Parties se sont entendues sur un ajustement du taux de change et de l'inflation pour conserver les valeurs établies le 8 décembre 2018, date à laquelle l'accord a été signé.

En ce qui concerne les défis du cas particulier, le MICI a constaté qu'une partie du retard dans la mise en œuvre des engagements inclus dans l'accord est le résultat de retards causés par les processus administratifs au sein de l'administration de la BID, ainsi que des retards dans les formalités et les processus de l'Unité Technique d'Exécution qui ont pris plus de temps que prévu. De même, le Mécanisme a enregistré des problèmes de communication et de mobilisation au sein du groupe des Demandeurs, ce qui a contribué au retard initial dans le choix des options et aux retards supplémentaires pour la mise en œuvre de certaines d'entre elles. En particulier, le MICI note que le processus serait sérieusement touché si la participation des Demandeurs inscrits à l'option « Programme de graduation » n'était pas assurée.

Par conséquent, le Mécanisme met en évidence les efforts et la flexibilité des demandeurs et des fonctionnaires de l'UTE et de la BID, qui ont été essentiels pour garantir les progrès réalisés dans certains des éléments de l'accord. Cependant, le MICI souligne la nécessité de renforcer le rôle de l'équipe de projet dans la mise en œuvre, ainsi que l'importance de garantir l'accès à des informations opportunes, exactes et détaillées. En outre, le MICI juge essentiel de renforcer les mécanismes de communication au sein du groupe des requérants, ainsi que leur compréhension du contenu de l'accord et des caractéristiques spécifiques de chaque option.

Au cours de l'année 2021, le MICI poursuivra ses activités de suivi par le biais de l'organisation et de la facilitation mensuelle des sessions virtuelles du Comité de Suivi. Si les conditions de pandémie le permettent, le MICI effectuera au moins deux missions à Caracol et Limonade au second semestre afin de faciliter les réunions en personne du Comité et d'évaluer les progrès réalisés en matière de conformité. Le Mécanisme fournira un soutien opportun aux Parties au besoin et continuera d'évaluer les conditions qui pourraient créer des faiblesses dans le processus. Le troisième rapport annuel de suivi sera publié en janvier 2022, en tenant compte des diverses mesures prises et des progrès réalisés.

I. CONTEXTE HISTORIQUE DU CAS

- 1.1 Le « Programme d'Infrastructure Productive » vise à renforcer le développement du secteur privé dans le nord d'Haïti à travers la construction et la mise en service du Parc Industriel de Caracol. Le PIC couvre une superficie d'environ 246 hectares et est situé dans la commune de Caracol près de Trou-du-Nord, Terrier Rouge et Limonade dans le département nord-est d'Haïti.
- 1.2 La BID a appuyé le Programme par le biais de quatre opérations de financement non remboursables (HA-L1055, HA-L1076, HA-L1081 et HA-L1091) ³ et de différentes coopérations techniques. Au moment de la rédaction de ce rapport, la BID préparait l'opération [HA-L1143](#) « Programme d'Infrastructure Productive V » à l'appui du PIC.
- 1.3 Le Programme d'infrastructure (HA-L1055), la première opération d'investissement non remboursable à l'appui du PIC, a été approuvé le 25 juillet 2011 par le Conseil d'Administration. L'opération a financé : (i) l'infrastructure initiale du parc, y compris la clôture périphérique, l'usine de traitement de l'eau, l'usine temporaire de traitement de l'eau et les installations de gestion des déchets, (ii) quatre bâtiments industriels, (iii) un bâtiment administratif, iv) des études sociales et environnementales, ainsi que des mesures d'atténuation, et (v) le Plan d'indemnisation et de restauration des moyens de subsistance des personnes affectées par le projet. Une partie du financement de cette dernière composante fait également partie de l'opération HA-L1076.
- 1.4 Le 12 janvier 2017, le MICI a reçu une demande *de Kolektif Peyizan Viktim Tè Chabé*, qui bénéficie du soutien de trois organisations de la société civile : *Accountability Counsel*, *Action Aid Haiti* et AREDE. Le *Kolektif* est composé d'environ 422 familles qui cultivaient la terre dans la région où le PIC a été construit. Les requérantes ont soutenu que l'installation sans préavis de la clôture qui délimite le terrain où le PIC a été construit les empêchait d'accéder aux parcelles de terrain qui constituaient leur gagne-pain. Bien qu'ils aient reçu une indemnisation ultérieure - consistant en des paiements temporaires et un paiement définitif - les requérants ont indiqué que cette mesure ne leur permettait pas de rétablir leurs moyens de subsistance. De même, ils ont souligné qu'ils n'étaient pas conscients des impacts environnementaux que le Programme pourrait générer, notamment ceux liés à la contamination de la rivière Trou-du-Nord et de l'air dans les zones du site du projet, et à la gestion des déchets solides.
- 1.5 La demande a été déclarée admissible le 23 mars 2017. Le 14 juin 2017, à la suite d'une évaluation de la faisabilité de la tenue d'un processus de dialogue, le processus de la Phase de Consultation (PC) du MICI a débuté. Selon la politique MICI-BID, un processus de la PC a une durée maximale de 12 mois. Dans ce cas, le Conseil d'Administration de la BID a approuvé une prolongation de six mois de la date limite susmentionnée, qui a pris fin le 14 décembre 2018.

³ En 2015, le Conseil Exécutif de la BID avait approuvé l'opération HA-L1101 à l'appui du Parc Industriel de Caracol. Il a toutefois été annulé en 2019.

- 1.6 Au cours du processus de la Phase de Consultation, le MICI a convoqué et facilité six cycles de dialogue structuré, faisant le suivi des sujets prédéfinis par les Parties à l'ordre du jour et en utilisant une méthodologie convenue au début de celui-ci. À la suite des six cycles, les Parties sont parvenues immédiatement à 19 accords partiels et ont signé l'accord final le 8 décembre 2018. Cet accord comprend des mesures correctives pour le rétablissement des moyens de subsistance des PAP. D'une part, un membre du ménage affecté aurait la priorité pour accéder à l'emploi au PIC précédé d'une formation technique. D'autre part, un autre membre du ménage affecté pourrait choisir l'une des options suivantes : accès aux terres et le soutien technique (« accès aux terres ») pour un maximum de 100 PAP; l'équipement spécialisé et les intrants agricoles (« Équipements spécialisés »); le programme de graduation pour les plus vulnérables axé sur le développement des petites entreprises et l'accès aux microcrédits (« Programme de graduation ») et la formation professionnelle. En outre, l'accord prévoit des dispositions relatives à l'accès à l'information sur les aspects sociaux et environnementaux du Programme.
- 1.7 En ce qui concerne la structure de suivi des engagements pris, les Parties ont convenu de mettre en place un Comité de suivi composé de trois représentants des requérants, d'un représentant de l'Administration de la BID et d'un représentant de l'UTE. En outre, les Parties ont demandé la participation du MICI lors du suivi. Le MICI facilite les sessions du Comité de suivi par l'intermédiaire de Julián Portilla, membre de la Liste des experts en facilitation du Mécanisme et facilitateur sélectionné pour ce cas depuis le début.
- 1.8 Conformément au paragraphe 34 de la politique MICI-BID, les Parties ont convenu que les termes de l'accord conclu, le plan et le calendrier de suivi devraient être confidentiels. Le plan de suivi présenté par le MICI au Conseil d'administration de la BID a été approuvé dans le cadre de la procédure de non-objection le 2 février 2019.
- 1.9 En janvier 2020, le MICI a publié le premier rapport de l'Accord pour la période allant de janvier à décembre 2019. Au cours de cette période, le Mécanisme a fait remarquer que l'UTE et l'Administration ont terminé le processus d'examen des paiements de rémunération et ont respecté la date limite pour la distribution des kits scolaires. Toutefois, le MICI a fait des progrès limités en ce qui concerne les composantes « Accès à l'emploi » et les options de soutien supplémentaires (Accès à la terre, équipement agricole spécialisé, programme de graduation des petites entreprises et formation professionnelle). En ce qui concerne l'emploi dans le PIC, à la fin de 2019, seuls 12% des personnes inscrites avaient été embauchées. En ce qui concerne les options supplémentaires, en décembre 2019, la mise en œuvre formelle de l'une d'entre elles n'avait pas commencé. Le MICI a rencontré des difficultés de la part des requérants pour se conformer aux conditions établies dans l'accord pour la sélection d'options supplémentaires, ainsi que des processus administratifs au sein de la BID et de l'UTE qui ont pris plus de temps que prévu.

- 1.10 Le contexte du cas MICI-BID-HA-2017-0114 et la documentation publique préparée dans le processus peuvent être consultés dans la [fiche de cas](#) du Registre Public du MICI.⁴

II. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE DU MICI POUR LE SUIVI DES ACCORDS

- 2.1 Le paragraphe 35 de la politique MICI (MI-47-6) établit que, dans le cas où les parties seraient parvenues à un accord dans le cadre du processus de phase de consultation, le mécanisme préparera conjointement un plan et un calendrier de suivi de l'accord conclu, dans les cas où il est pertinent. La durée dudit plan ne dépassera pas 5 ans.
- 2.2 Tel qu'il est énoncé au paragraphe 35 de la politique du MICI, le Mécanisme doit soumettre au Conseil, sur une base annuelle, un rapport de suivi à des fins d'information.

III. MESURES PRISES AU COURS DE LA PERIODE DE SUIVI SIGNALÉE

- 3.1 Les contacts en face à face et les missions sur les sites du projet sont essentiels pour le développement des activités de la phase de consultation à toutes ses étapes. Cependant, compte tenu de la situation pandémique générée par le virus COVID-19 et des restrictions imposées pour son atténuation, des mesures d'adaptation ont été mises en place pour limiter au maximum les effets sur les tâches de surveillance au cours de la deuxième année de suivi (janvier à décembre 2020). Les activités, qui ont suivi les lignes directrices établies dans la "Note d'orientation pour une gestion accessible et sécurisée des cas à distance", sont présentées ci-dessous :
- 3.2 **Réunions du Comité de Suivi.** Pour la deuxième année de suivi, il était prévu d'effectuer trois missions sur le terrain et en même temps de tenir le même nombre de réunions en personne du Comité de suivi. Cependant, en raison de la situation pandémique, il n'a pas été possible de tenir des réunions en personne. Par conséquent, les rencontres virtuelles se sont intensifiées. Le MICI a essayé dans la mesure du possible de relever les défis technologiques et de communication afin d'assurer la participation effective de toutes les Parties.
- 3.3 El Mécanisme a facilité neuf sessions virtuelles du Comité de Suivi assurant la participation virtuelle de l'Administration de la BID, de l'UTE et des conseillers des requérants. Les requérants ont participé par téléphone, car la plupart n'ont pas accès à des ordinateurs ou à une connexion Internet stable. Le MICI a assuré l'interprétation français-créole-français. Toutes les sessions du Comité de Suivi ont été précédées de sessions préparatoires avec chaque Partie, et ont été facilitées par Julián Portilla avec la participation du Chargé de Dossier et de l'Assistant de la Phase de Consultation.

⁴ Les documents publics du cas sont accessibles à partir de la section des liens électroniques.

- 3.4 Compte tenu des besoins du cas, les téléconférences exigent l'utilisation simultanée de trois plateformes numériques : (i) *Microsoft Teams* comme plate-forme principale de téléconférence; (ii) *Cisco Jabber* pour connecter les appels de *Microsoft Teams* avec les requérants, qui ont été appelés directement sur leurs téléphones cellulaires, et (iii) *Zoom* afin de fournir des services d'interprétation simultanés et consécutifs pour l'usage des langues préférées des Parties.

Tableau 1. Réunions du Comité de Suivi en 2019 et 2020

Les Réunions du Comité de Suivi	Date
2019	
1 ^e réunion du Comité de Suivi (en personne)	4 février 2019
2 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	8 avril 2019
3 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	11 juin 2019
4 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	29 juillet 2019
5 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	25 octobre 2019
6 ^e réunion du comité de Suivi (en personne)	16 et 17 décembre 2019
2020	
7 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	15 janvier 2020
8 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	2 mars 2020
9 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	7 avril 2020
10 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	5 mai 2020
11 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	10 juin 2020
12 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	24 juillet 2020
13 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	16 septembre 2020
14 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	17 novembre 2020
15 ^e réunion du Comité de Suivi (virtuelle)	17 décembre 2020

- 3.5 **Contact périodique du MICI avec les parties et les acteurs concernés.** Au cours de la période observée, le MICI a maintenu un contact hebdomadaire avec chaque Partie par le biais d'appels téléphoniques, de messages WhatsApp et de courriels. Il a également facilité différentes réunions sous la demande des Parties si nécessaire. Dans le cadre de ces échanges, le MICI a profité de l'occasion pour se renseigner sur les perspectives de chaque Partie concernant les progrès du respect des accords, identifier les défis pour mettre en œuvre les activités convenues et proposer des mesures potentielles pour y remédier.
- 3.6 En outre, le MICI était en contact permanent avec le représentant d'Haïti au Conseil Exécutif et les directeurs qui ont exprimé leur intérêt, ainsi qu'avec la Représentation de la BID en Haïti et l'équipe du projet dans le but de les informer en permanence sur l'état de l'affaire. La participation des acteurs susmentionnés a contribué à assurer le respect de l'accord en approfondissant les efforts visant à exécuter les composantes convenues et à surmonter certains défis de mise en œuvre.

- 3.7 **Analyse des risques de représailles.** À la fin de 2019, le Mécanisme a publié ses « Lignes directrices pour faire face au risque de représailles dans la gestion des demandes ». À cet égard, le MICI a entrepris un exercice d'analyse des risques pour le portefeuille des dossiers actifs. Pour ce cas particulier, cet exercice a été mené en août 2020 et les conclusions ont été communiquées aux requérants dans le suivi des dispositions de ces lignes directrices précitées.
- 3.8 **Suivi des médias et des événements pertinents.** Au cours de la période observée, le MICI a effectué un suivi périodique des médias de presse, des réseaux sociaux, des portails électroniques et des événements afin d'identifier les informations contextuelles pertinentes qui pourraient avoir des conséquences sur le suivi des activités convenues.
- 3.9 **État de conformité.** A partir de décembre 2020, on a observé ce qui suit :
- 3.10 Paiement des différences constatées dans les montants d'indemnisation. Au cours du dernier trimestre de 2019, l'Unité Technique d'Exécution a fait état de l'achèvement de l'examen des paiements d'indemnisation effectués dans le cadre du PAR, ce qui a entraîné des paiements supplémentaires pour 34 cas.⁵ Cependant, le 10 juin 2020, le Comité de Suivi a accepté un deuxième examen de cinq cas dans lesquels il n'y avait pas de paiement supplémentaire, car les calculs manquaient de clarté et les raisons indiquées pour exclure l'ajustement du paiement. L'Administration de la BID et l'UTE ont indiqué qu'ils n'avaient pas été en mesure d'examiner ces cas en raison des difficultés résultant de la pandémie à effectuer des voyages internationaux.
- 3.11 Accès à l'emploi au PIC précédé d'une formation technique (Accès à l'emploi). Comme l'a indiqué l'Administration de la BID, 45 des PAP inscrits ont accès à un emploi en 2019 et 2020. Toutefois, la Direction de la BID a indiqué qu'environ 15 PAP n'ont pas continué à travailler dans le PIC.⁶ Actuellement, 8% des PAP enregistrés ont un emploi (une diminution de 4% par rapport à l'année précédente). En 2020 et avant la mise en œuvre de mesures pour faire face à la pandémie, il a été signalé que l'une des sociétés PIC a contacté 10 PAP, en a interrogé sept et en a embauché une.⁷ L'Administration a indiqué à différentes occasions qu'elle avait des difficultés à contacter les PAP par téléphone.
- 3.12 Compte tenu du pourcentage de employés dans le PIC jusqu'à présent, le MICI a facilité un accord entre les Parties pour que le Centre de formation PIC fournisse une formation pour l'emploi à un groupe pilote de 100 PAP afin d'améliorer les résultats dans cette composante. Malgré les difficultés engendrées par la pandémie, l'UTE et la BID ont assuré la formation d'une durée approximative de 8 semaines dans ledit centre. Le *Komité* a mené une mobilisation considérable, facilitant l'inscription de 68 requérants. Ce premier groupe de PAP a terminé le cycle de formation le 18 décembre 2020. L'UTE a indiqué qu'il était en contact permanent avec les entreprises présentes au PIC pour faciliter l'utilisation des 68 PAP. L'objectif est que la formation contribue au renforcement

⁵ MICI a été informé qu'un total de 40 cas ont été trouvés où le paiement devrait être corrigé. Toutefois, comme nous l'avons signalé, six des 40 cas de PAP n'ont pas assisté aux différents jours que l'UTE a tenus d'effectuer des paiements du montant différentiel.

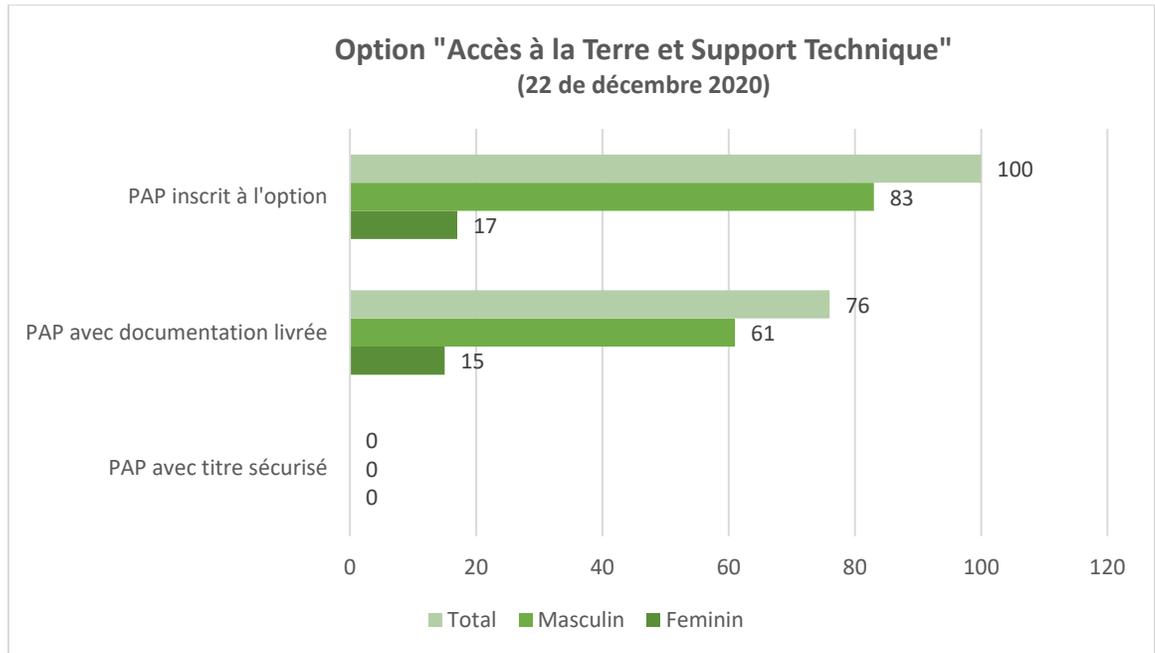
⁶ Ces informations ont été transmises au MICI le 23 décembre 2020. Les raisons de la cessation des activités ne sont pas connues encore. On s'attend à ce qu'une plus grande clarté soit apportée pour analyser les raisons, telles qu'énoncées dans l'accord.

⁷ Il a été signalé que trois PAP ne se sont pas présentées à l'entrevue..

des capacités des PAP à participer avec succès aux processus de sélection des entreprises. Enfin, en termes de formation, les Parties ont convenu qu'un groupe supplémentaire de 25 PAP commencerait un nouveau cycle en janvier 2021.

- 3.13 La formation a suivi l'esprit de l'accord et comprenait : (i) le paiement des frais de participation aux bénéficiaires (25 % au milieu du cycle et 75 % à la fin une fois leur présence vérifiée); (ii) un repas chaud, et (iii) le transport aller-retour en utilisant le service du PIC. Le MICI a identifié deux inconvénients dans le développement de ce cycle. D'une part, les requérants ont signalé une erreur dans le premier paiement de participation. Toutefois, l'UTE a ajouté le reste au deuxième paiement. D'autre part, les défis du système de transport du parc étaient évidents. La saturation du système représentait un risque élevé d'accident pour les requérants lorsqu'ils essayaient d'accéder aux autobus. En effet, les requérants ont signalé qu'un PAP avait subi un accident qui n'avait pas de complications majeures. De même, le MICI met en garde contre le risque de contagion du COVID-19 pour ceux qui accèdent à un tel service congestionné, ainsi que le harcèlement sexuel pour les femmes utilisant ce système de transport.
- 3.14 Des mesures correctives supplémentaires pour le rétablissement des moyens de subsistance. Le processus de choix des PAP a débuté en mars 2019 avec six séances d'information et de sélection organisées par l'UTE et l'Administration de la BID. Au cours de ces sessions, plus de 100 PAP se sont inscrites dans l'option « Accès à la Terre », ce qui dépassait le maximum prévu dans l'accord. C'est pourquoi l'UTE avec le soutien de la BID a organisé plusieurs sessions supplémentaires entre avril et juillet 2019. Cependant, les requérants ont continué à s'inscrire dans l'option mentionnée, dépassant le maximum convenu. En conséquence, en juillet et octobre 2019, avec accord préalable entre les parties et sur la base de la liste générée par l'UTE et la BID, le *Komité* a engagé deux processus de priorisation avec les PAP qui ont permis d'atteindre le maximum susmentionné. Avec l'achèvement du processus de sélection en octobre 2019, le MICI a enregistré l'état de mise en œuvre suivant :
- 3.15 *Accès aux terres et soutien technique (Accès à la Terre):* 76 PAP sur 100 ont identifié un terrain et fourni à l'UTE des documents pour le transfert du titre. Toutefois, jusqu'à présent, aucun transfert de ce genre n'a été garanti pour aucun des cas.

Figure 1. État de conformité de l'option « Accès à la terre et Support Technique » au 22 décembre 2020



Remarque : Le MICI a indiqué dix cas dans les listes fournies par l'UTE et la BID dans lesquels il a demandé que la sélection de l'option et/ou l'appartenance de la personne à l'ensemble des PAP soit vérifiée.

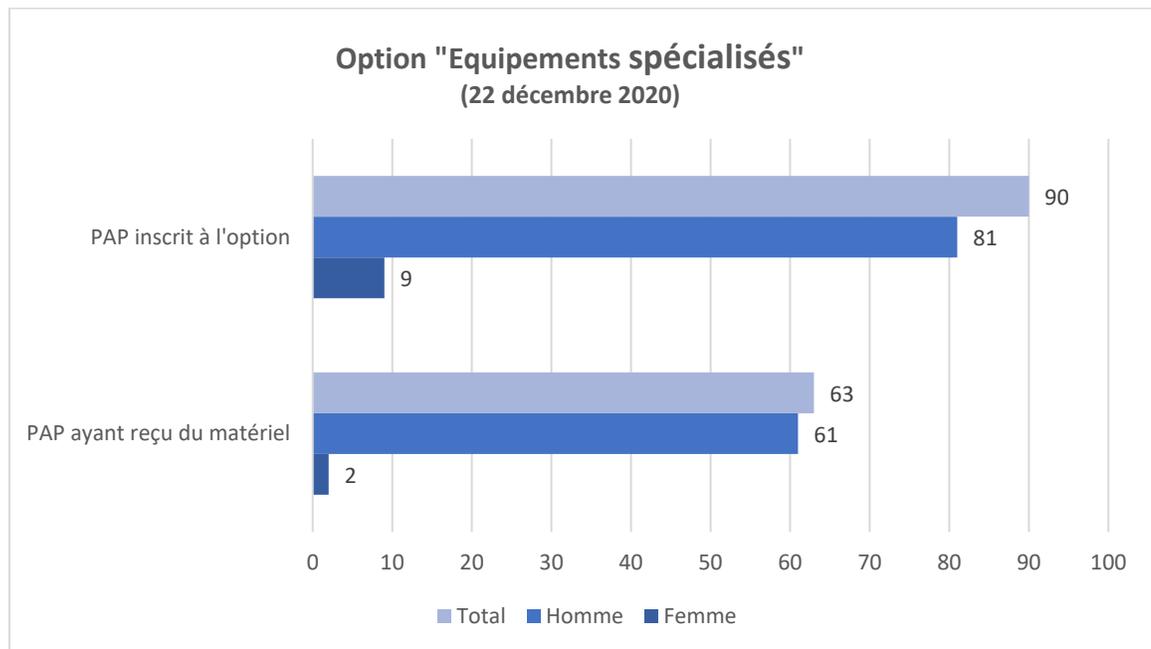
- 3.16 L'identification des parcelles a commencé en novembre 2019, une fois le processus de sélection des options terminé. En novembre 2019, le Mécanisme a constaté un retard d'environ dix mois dans les processus administratifs et d'approbation budgétaire entre la BID et l'UTE. Le budget a été approuvé par la Direction de la BID en septembre 2020. Parallèlement au processus d'approbation, les requérants ont transmis la documentation correspondant à l'UTE au fur et à mesure qu'ils identifiaient les terrains.
- 3.17 Selon ce qui avait été rapporté par l'UTE en avril 2020, une fois le budget approuvé, l'étude notariale de la documentation et de l'arpentage serait réalisée, et enfin le transfert du titre et son enregistrement à la Direction Générale des Impôts (DGI).⁸ Toutefois, en septembre 2020, l'UTE a indiqué qu'une étude supplémentaire des titres devrait être effectuée par la DGI. Cette étape n'a pas été communiquée auparavant et n'a pas été indiquée comme faisant partie du processus de qualification. Au moment de la rédaction du présent rapport et malgré les demandes répétées, le MICI n'a pas reçu de rapports détaillés avec les résultats de l'étude notariale ou ceux de l'étude de la DGI, et les dates estimées des titres ne sont pas connues.
- 3.18 *Équipement spécialisé et intrants agricoles (équipements spécialisés):* En août 2020, des équipements pour 63 PAP ont été distribués (il y a 90 PAP enregistrés dans cette

⁸ Cette procédure a été expliquée par l'UTE dans le cadre des réunions du Comité de Suivi.

option), et leur installation a commencé. Les 63 PAP ont choisi l'option des motopompes d'irrigation et de forage de puits.

- 3.19 Au moment de recevoir les équipements, les requérants ont averti que les 40 tubes pour l'installation des pompes à moteur n'avaient pas la bonne qualité. Grâce à des négociations directes entre les requérants et l'équipe de programme qui met en œuvre cette option (PITAG), il a été convenu d'échanger les 40 tubes contre des tubes de meilleure qualité. Cependant, en décembre 2020, seuls 10 tubes avaient été distribués par équipe.

Figure 2. État de conformité de l'option « Équipements Spécialisés » au 22 décembre 2020

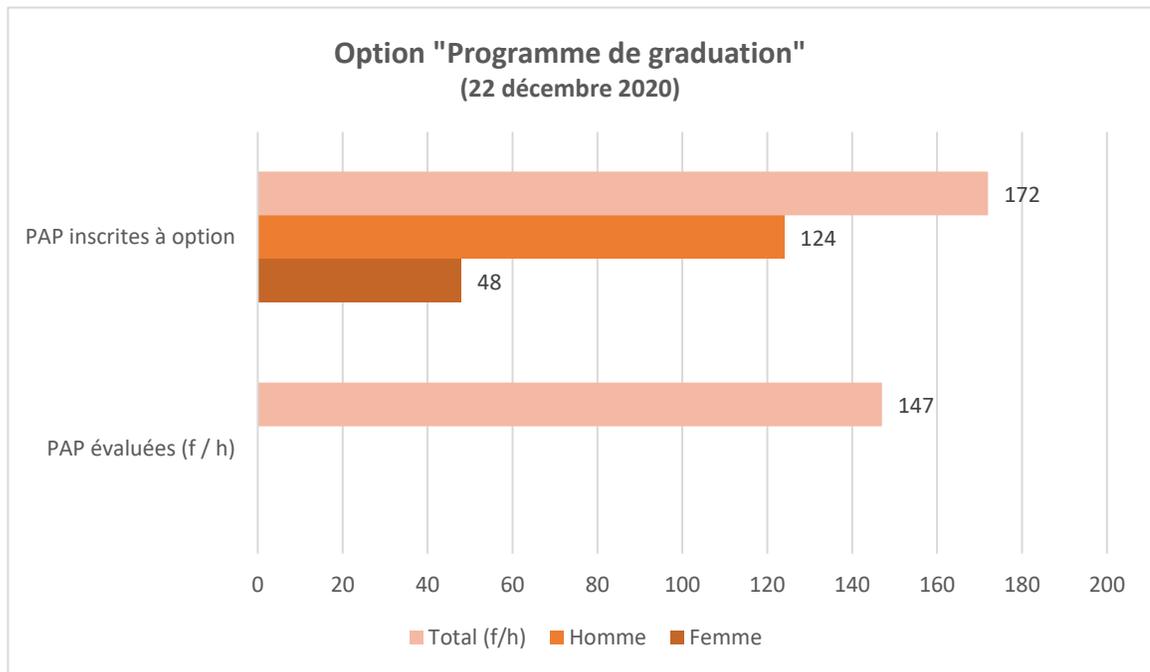


Remarque: Le MICI a indiqué six cas dans les listes fournies par l'UTE et la BID dans lesquels il a demandé que la sélection de l'option et / ou l'appartenance du bénéficiaire à l'univers PAP soit vérifiée. De même, lorsque l'équipement dispose des accessoires nécessaires (nombre de tubes) pour un fonctionnement optimal, le MICI enregistrera la conformité respective.

- 3.20 Programme de graduation pour les plus vulnérables axé sur le développement des petites entreprises et l'accès aux microcrédits (Graduation Program): La mise en œuvre de cette option a débuté en novembre 2020, après avoir connu un retard d'un an à compter de la fin du processus de sélection des options. Le MICI a observé que la procédure de non-objection de la direction de la BID au contrat avec *Sonje Ayiti*, une organisation spécialisée qui met en œuvre cette option, a pris environ neuf mois.
- 3.21 Le programme de graduation met l'accent sur la création de petites entreprises et, une fois terminé, les bénéficiaires peuvent accéder à des microcrédits. La méthodologie de *Sonje Ayiti* comprend dans un premier temps une évaluation des bénéficiaires dans le but de connaître les conditions et les besoins spécifiques de chacun. Pour ce cas, l'organisation a réussi à évaluer 147 des 172 PAP inscrits à cette option.

Selon les informations communiquées par l'Administration et l'UTE, les PAP restantes n'ont pas pu être localisées.

Figure 3. État de conformité de l'option « Programme de graduation » au 22 décembre 2020

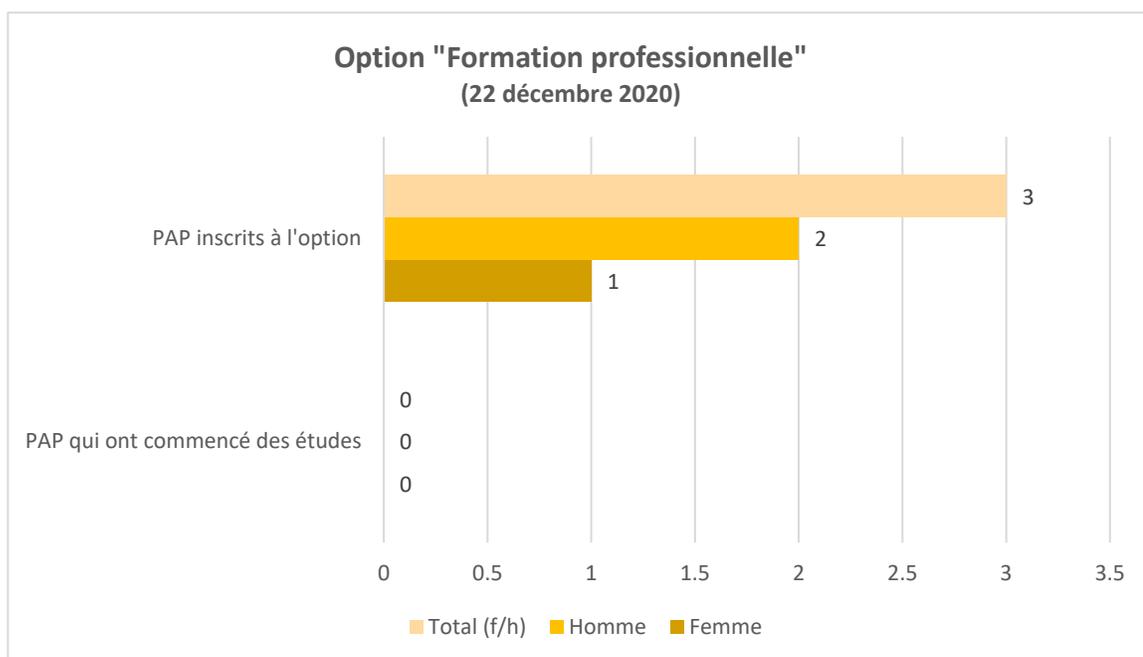


Remarque : Le MICI a signalé quatre cas sur la liste partagée par la BID et l'UTE dans lesquels il a demandé que son appartenance à l'univers PAP soit vérifiée. De même, le MICI n'a pas eu accès à des informations détaillées et individuelles sur les 147 PAP qui auraient été évaluées. Par conséquent, il n'est pas possible de ventiler par sexe.

- 3.22 En décembre 2020, l'organisation a signalé que plusieurs des Requérants s'étaient déclarés insatisfaits de ce qui était offert par le programme et considéraient cette option comme injuste par rapport aux autres options (terre et équipement). Selon le rapport de *Sonje Ayiti* communiqué aux Parties, plusieurs des Requérantes auraient exprimé leur préférence pour ne pas poursuivre le programme, si les avantages inclus dans le programme n'avaient pas été rajustés. Par conséquent, l'organisation a indiqué qu'elle suspendrait les activités sur le terrain jusqu'à ce que l'UTE ait réglé cette question avec les bénéficiaires.
- 3.23 Selon les informations communiquées par l'UTE et la BID, le programme serait conforme aux dispositions de l'accord et offrirait même des avantages qui n'y sont pas explicitement mentionnés. À présent, à la suite des deux années qui se sont écoulées depuis la signature de l'accord, le Comité de Suivi est d'accord que les valeurs qu'il contient devraient être ajustées en fonction de l'inflation et du taux de change. De même, il a été conclu que des informations claires et détaillées seraient nécessaires pour dissiper toute confusion de la part des bénéficiaires. Il est prévu que l'ajustement décidé sur les valeurs et une meilleure compréhension des avantages offerts par le programme permettront de résoudre l'impasse avec les candidats et que l'option sera mise en œuvre sans revers majeurs.

3.24 *Formation professionnelle* : Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune des trois bénéficiaires n'avait commencé ses études à l'école. Le retard dans le démarrage de cette option est principalement dû à deux situations. D'une part, en raison des mesures prises pour faire face à la pandémie, les Centres de Formation ont été fermés entre avril et octobre 2020. D'autre part, les Requérants ont fait part de certains doutes au sujet du programme et de la date de réouverture des centres de formation. L'UTE a communiqué ces informations au début de septembre 2020 et les candidats ont fait part de leur préférence en novembre 2020, alors que la plupart des programmes avaient déjà commencé.

Figure 4. Statut de conformité à l'option « Formation professionnelle » au 22 décembre 2020



3.25 En décembre 2020, l'UTE a indiqué qu'il menait les processus d'enregistrement des trois bénéficiaires dans l'établissement de leur choix. Elle a également indiqué que les programmes commenceraient en janvier 2020.

3.26 Livraison de kits scolaires. En 2019, MICI a enregistré un mécontentement manifeste quant à la qualité des sacs-à-dos qui faisaient partie des kits distribués en août de la même année. Par conséquent, les Parties ont convenu de les remplacer. Pendant une grande partie de l'année 2020, l'Unité d'Exécution Technique a procédé à l'acquisition de cet article. Aussi, l'UTE a partagé le modèle final avec les Requérants pour vérifier leur qualité et compléter l'achat des unités nécessaires. La distribution a commencé le 10 décembre 2020 et deux sacs d'école ont été livrés aux PAP qui ont assisté à la distribution. En général, les Requérants ont signalé leur conformité avec la qualité des articles. Avec la distribution de tous les sacs-à-dos, MICI enregistrera le respect de cette disposition de l'accord.

- 3.27 Événement de promotion de microcrédit : L'objectif de l'événement est pour les PAP, en particulier ceux inscrits au programme de graduation (voir les paragraphes 3.21 à 3.24), de connaître les institutions qui offrent des microcrédits pour contribuer à la durabilité des petites entreprises. Par conséquent, il est prévu d'organiser cet événement de microcrédit une fois le programme de graduation terminé.
- 3.28 Mesures liées aux impacts sociaux et environnementaux du PIC. En raison des mesures d'adaptation à la pandémie et des problèmes de communication technologique, il était nécessaire de donner la priorité au suivi de la mise en œuvre des mesures correctives afin de gérer efficacement le temps lors de séances de suivi virtuelles. De même, la densité thématique et technique de l'information prend suffisamment de temps à être transmise. Par conséquent, et étant donné que les limitations de déplacements se poursuivraient pendant une partie de 2021, une session de suivi virtuelle dédiée uniquement à cette composante devrait se tenir au cours du premier trimestre de 2021.
- 3.29 Dans cette composante, il est important de mentionner que MICI a reçu une plainte officielle de l'un des conseillers des Requérants au sujet d'un incident avec un membre de l'équipe de sécurité du PIC. La plainte, qui a également été envoyée par le conseiller de l'équipe ESS du PIC, a été reçue par le MICI le 11 décembre 2020. À la demande du conseiller, le MICI a immédiatement transmis le document à l'UTE et à la BID.

IV. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

- 4.1 Au cours de la période analysée dans ce rapport, le Mécanisme a réalisé des progrès importants par rapport à 2019. En 2020, des résultats tangibles ont été obtenus concernant l'option « Équipements spécialisés » et la mise en œuvre du « Programme de graduation » a commencé, après un an et demi et deux ans respectivement.⁹ Il convient également de souligner la volonté des Parties d'assurer des alternatives de formation au Centre for Formation du PIC pour faciliter l'accès à l'emploi. Toutefois, le MICI note que la réduction des progrès et le manque d'information détaillée sur le volet « Accès à la Terre et Appui technique » posent un risque de calibre pour le processus.
- 4.2 Tout au long de l'année 2020, différents défis structurels sont apparus et ont eu des conséquences sur la mise en œuvre de l'accord. Les restrictions imposées en raison de la situation pandémique ont affecté à la fois les activités de mise en œuvre et de suivi en limitant les déplacements nationaux et internationaux et en fermant certains établissements. En particulier, la fermeture du PIC entre avril et août a eu une incidence directe sur les délais d'exécution de la composante « Accès à l'emploi ». En plus de ce qui précède, la deuxième année de suivi a été affectée par un contexte sociopolitique complexe et des conditions de sécurité fragiles qui limitent la mobilité en Haïti. Enfin, en octobre 2020, la monnaie haïtienne (HTG) a été réévaluée d'environ 100% par rapport au dollar américain (USD). Cette situation s'est produite parallèlement au début de la mise en œuvre de plusieurs options dont les coûts et les valeurs dans l'accord

⁹ Il est important de noter que les huit premiers mois de retard sont le résultat de difficultés rencontrées au cours du processus de sélection des options (voir le paragraphe 3.15 et le [Premier rapport de suivi sur les accords de phase de consultation](#))

avaient été inclus en dollars américains. Les Parties se sont entendues sur un ajustement du taux de change et de l'inflation pour conserver les valeurs établies le 8 décembre 2018, date à laquelle l'accord a été signé.

- 4.3 Au niveau des cas et en ce qui concerne le volet « Accès à l'emploi », le MICI souligne la volonté des Parties et les dispositions administratives prises par l'UTE et la BID d'assurer une formation au Centre de Formation comme mesure complémentaire pour aider à assurer l'emploi au PIC. Le Mécanisme souligne également les efforts de mobilisation du *komité* pour que les 68 PAP puissent s'inscrire à la formation. Compte tenu des preuves de saturation du système de transport, le MICI suggère d'accorder une attention particulière à la prestation d'un service sûr aux prochains groupes de candidats qui entrent en formation. De plus, le Mécanisme continuera de surveiller l'accès des Requérents à l'emploi, ce qui est l'objectif ultime de cette composante.
- 4.4 En ce qui concerne l'option « Équipements spécialisés », le MICI constate que c'est l'option avec le plus haut niveau de progrès en termes de mise en œuvre. 70% du matériel a été livré depuis août 2020 et son installation a commencé dans les mois suivants. Toutefois, le MICI a adopté comme critère de conformité, l'enregistrement de cette option une fois que les accessoires qui permettent leur bon fonctionnement soient disponibles et les 30% restants sont installés.
- 4.5 Désormais, les procédures au sein de l'Administration de la BID pour l'approbation du budget de l'option « Accès à la terre » et la non-objection du contrat pour le « Programme de graduation » ont pris respectivement neuf et onze mois à compter de l'achèvement du processus de sélection des options. Le MICI a constaté que le « va-et-vient » avec l'équipe de projet chargée de mener à bien les procédures susmentionnées et la présentation de délais différents à plusieurs reprises ont accru la frustration et retardé le démarrage des activités préparatoires.
- 4.6 En ce qui concerne le volet « Accès aux terres », une fois le budget approuvé et au moment de sa mise en œuvre, l'UTE a informé le MICI que le DGI devrait faire une étude supplémentaire des titres. Cette mesure n'avait pas été signalée au départ et avait entraîné d'autres retards dans la mise en œuvre de cette option. Le Mécanisme souligne l'importance d'aller de l'avant avec la mise en œuvre de cette option et la nécessité de processus transparents et d'informations détaillées sur les résultats des différentes études et analyses réalisées.¹⁰
- 4.7 En ce qui concerne le « Programme de graduation », quoique sa mise en œuvre a débuté en novembre 2020, le MICI a enregistré des inconvénients de communication au sein du groupe des candidats qui ont rendu difficile la mobilisation des personnes inscrites à cette option. Si ce n'est pas résolu, cela peut entraîner des retards supplémentaires dans la mise en œuvre. Les parties espèrent résoudre ces problèmes dans les premiers mois de 2021.

¹⁰ Au moment d'écrire ce rapport, les résultats des différentes études ou analyses réalisées dans ce volet n'ont pas été consultés.

- 4.8 En tant que questions transversales pour le respect de l'accord, le Mécanisme souligne l'importance du rôle de l'Administration de la BID dans le cadre du processus MICI. En particulier, le MICI observe la nécessité d'avoir une équipe de projet proactive dans plusieurs des procédures administratives, de planification et de mise en œuvre, car (i) l'Administration est une partie essentielle des processus du Mécanisme, et (ii) dans ce cas, il a été constaté qu'une grande partie du retard aurait pu être évitée grâce à une meilleure planification et coordination des processus administratifs au sein de la BID. Le plein respect de l'accord entre les parties est stratégique non seulement pour aider à assurer le respect des sauvegardes environnementales et sociales de la BID, mais devient également encore plus important lors de la préparation de nouvelles opérations à l'appui du PIC.
- 4.9 Outre la nécessité de garantir la transparence des processus et l'accès à l'information, il est essentiel de gérer efficacement l'information et de disposer de la documentation à l'appui. Lors de l'examen de la documentation à laquelle le MICI a eu accès concernant la sélection des options, le Mécanisme a constaté des divergences dans au moins 20 cas. Par conséquent, le MICI a demandé à l'administration de la BID et à l'UTE de vérifier ces cas et de fournir les pièces justificatives respectives.
- 4.10 Enfin, bien que le rôle du *Komité* et des conseillers ait été fondamental dans la mobilisation des demandeurs pour la mise en œuvre, le MICI souligne l'importance de renforcer les processus de communication au sein du Kolektif. En particulier, le Mécanisme estime nécessaire d'avoir des précisions sur le contenu de l'accord et les caractéristiques de chaque option afin d'éviter d'autres retards de mise en œuvre.
- 4.11 Au cours de l'année 2021, le MICI poursuivra ses activités de suivi par le biais de l'organisation et de la facilitation mensuelle des sessions virtuelles du Comité de Suivi. Si les conditions de pandémie le permettent, le MICI effectuera au moins deux missions à Caracol et à Limonade au cours du deuxième semestre afin de faciliter les réunions en personne du Comité et d'évaluer les progrès réalisés en matière de conformité. Le Mécanisme fournira un soutien opportun aux Parties au besoin et continuera d'évaluer les conditions qui pourraient créer de la fragilité dans le processus. Le troisième rapport annuel de suivi sera publié en janvier 2021, en tenant compte des différentes mesures prises et des progrès réalisés.